



Rapport d'activité 2023

SOMMAIRE

<i>I – Le fonctionnement du CDAFAL</i>	Page 2
<i>II – L'action au service des familles</i>	Page 2
1°) La permanence d'écrivain public	Page 2
2°) La permanence de défense des consommateurs	Page 2
<i>III – Les partenariats</i>	Page 3
1°) Le réseau CDAFAL/ FCPE/Ligue de l'Enseignement	Page 3
2°) L'UNAF et l'UDAF de Paris	Page 3
3°) Le CNAFAL	Page 3
4°) La Ligue de l'Enseignement	Page 3
5°) La Régie de Quartier Fontaine au Roi	Page 3
6°) Educapcity	Page 4
<i>IV - Le secteur éducatif</i>	Page 4
1°) Action de soutien à la parentalité	Page 4
2°) La Charte de la Laïcité à l'Ecole	Page 4
3°) Voyages en cultures	Page 5
4°) L'accompagnement éducatif : Parcoursup	Page 5
<i>V – Les principales représentations</i>	Page 5
1°) Les transports	Page 5
2°) Le logement	Page 6
3°) Les activités santé	Page 7
4°) Le secteur de l'énergie	Page 7
5°) La sécurité électrique	Page 11
6°) La commission départementale d'aménagement commercial	Page 12
7°) Autres représentations : la Ville de Paris	Page 12
<i>VI - La communication</i>	Page 13
Conclusion	Page 14

I – LE FONCTIONNEMENT DU CDAFAL

En 2023, le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises, avec un nombre de participants régulier (plus de 10 administrateurs à chaque réunion). Le bureau s'est réuni quant à lui 12 fois.

Nos services évoluent au fil du temps : Les permanences Ecrivain Public et Défense des Consommateurs se sont réduites en raison de l'impossibilité de recevoir sur place les personnes qui ont besoin de ces aides en particulier pour l'activité Ecrivain Public, la période du COVID ayant généré des restrictions d'ouverture de nos bureaux. Depuis la fin de la pandémie, on constate une moindre envie de se déplacer, beaucoup de dossiers sont donc traités à distance. Mais parallèlement, le service d'accompagnement à la scolarité a poursuivi son activité dans le cadre de la « cité éducative » du 18^{ème} arrondissement, en lien notamment avec le Lycée Rabelais.

Les AFL représentent les familles et les consommateurs dans de nombreuses instances, que ce soit en leur nom ou au titre de l'UDAF de Paris. Nous représentons également le CNAFAL dans plusieurs instances nationales.

Parmi les questions traitées en Conseil d'Administration, nous citerons :

Les partenariats unissant les forces associatives qui partagent notre engagement sur la Laïcité, et qui se concrétisent notamment autour des actions de la Cité Educative, avec le service d'accompagnement à la scolarité en développement.

La mise en place et le développement de nouvelles actions : ateliers énergie avec la Régie de quartier Fontaine au Roi, participation à EducapCity, projet de forum de l'Énergie à la mairie du 13^{ème}, organisation de webinaires...

L'amélioration de notre fonctionnement interne avec la mise en place d'une comptabilité analytique plus adaptée, la facilitation et la simplification du système d'adhésion (Hello Asso, et cotisation unique), la création d'un statut « d'adhérent d'honneur », et d'un « comité des sages » pour le secteur de l'énergie,

La communication avec un travail de réflexion, de formation puis de mise en place en fin d'année d'une newsletter qui vient compléter l'information d'AFL Infos.

Le renouvellement du conseil d'administration apporte incontestablement de nouvelles idées, de nouvelles actions diverses mais toujours cohérentes avec nos valeurs, et une communication qui ne cesse de se diversifier pour faire connaître notre association et son activité au service des familles.

II – L'ACTION AU SERVICE DES FAMILLES

1°) La permanence d'écrivain public

Quelques rendez-vous en 2023, l'activité n'est pas éteinte, mais les effets du flyer sur lequel nous fondions l'espoir d'une relance n'ont pas été concluants.

2°) La défense des consommateurs

L'activité se poursuit de façon moins intense qu'avant la pandémie, mais la possibilité de traiter les dossiers à distance permet aux consommateurs de faire plus facilement appel à nos services, grâce à une meilleure maîtrise du numérique semble-t-il. Par ailleurs, nous continuons à délivrer information et conseils aux consommateurs pour leur permettre de traiter de manière plus autonome leurs différends avec un professionnel. Les retours que nous pouvons obtenir montrent qu'avec une bonne information, l'intervention d'une association de consommateurs n'est pas nécessaire, dans une majorité de cas.

On note encore une légère diminution du nombre de dossiers traités par rapport à l'année dernière, une situation qui semble se stabiliser depuis le début de l'année 2024.

La permanence consommation

En fin d'année, nous comptabilisons 23 dossiers ouverts dont 16 ont été réglés à la satisfaction du consommateur et 7 sont encore en cours de traitement.

Malgré le dysfonctionnement récurrent de notre ligne téléphonique, il est à noter que nous avons traité plus de 140 demandes au téléphone ou via internet.

Cette méthode a donc l'avantage de responsabiliser les consommateurs, mais elle n'est pas sans conséquence sur le nombre d'adhérents, et donc sur les finances de l'association, car dans ce cas l'adhésion n'est pas obligatoire. Nous devons nous poser la question des modalités incitatives pour ces consommateurs que nous avons aidés, sur la base du volontariat. La newsletter par exemple pourrait nous permettre de fidéliser ces personnes.

Le secteur consommation et la défense des familles, c'est aussi, et surtout, la représentation de leurs intérêts dans un certain nombre d'instances touchant à leur vie quotidienne.

III – LES PARTENARIATS

Les partenariats mis en place depuis 2019 se consolident au fil du temps, et montrent leur pertinence dans un contexte de précarisation continue des associations, tous secteurs confondus.

1°) Le réseau CDAFAL / FCPE / Ligue de l'Enseignement

Depuis 2019, les AFL Paris ont entrepris de se rapprocher de leurs partenaires historiques avec lesquels elles partagent des valeurs progressistes essentielles.

La première étape a concerné la FCPE Paris (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de l'enseignement public) avec laquelle un protocole de partenariat a été signé en janvier 2020.

De la même façon, le rapprochement avec la Ligue de l'Enseignement s'est concrétisé avec l'élection du Président du CDAFAL au conseil d'administration de la Ligue lors de son Assemblée Générale de juin 2021 et renforcé en 2023 par une nouvelle responsabilité : la vice-présidence en charge de l'Education et de la Laïcité.

Ces différents partenariats ont permis la mise en œuvre de projets communs au premier rang desquels figure une **exposition sur la laïcité** « CITE LAIQUE » inaugurée le 9 décembre, Cette exposition a reçu le **PRIX DE LA LAICITE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE** qui a été remis par Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, à la Déléguée Générale adjointe de la Ligue et au Président du CDAFAL. Depuis, cette exposition rencontre un grand succès, avec une diffusion très large, tant à Paris qu'en région.

Aux côtés de ses partenaires, le CDAFAL est devenu un acteur important de la cité éducative du 18^e. Ainsi le CDAFAL porte 3 projets de cette structure de l'Education Nationale et est associé à divers événements en lien avec les acteurs sur le territoire.

2°) L'UNAF et l'UDAF de Paris

Deux administrateurs désignés et 1 administrateur élu représentent les AFL Paris au Conseil d'Administration de l'UDAF, et en assurent la vice-présidence, ainsi que la présidence de la Commission de Contrôle.

Nous assurons également quelques représentations au titre de l'UDAF : Conseil d'Administration et commissions diverses pour Paris Habitat, Adil de Paris, Commission départementale d'urbanisme commercial, et Conseil de Famille.

3°) Le CNAFAL

Depuis l'Assemblée générale de juin 2023, nous comptons au sein du Conseil d'Administration national deux représentants parisiens. Cette présence est renforcée par la présence au bureau national de notre administrateur qui anime le secteur éducation. Dans ce cadre, le CNAFAL a mis en place une commission éducation à laquelle les AFL Paris participent activement en lien avec son activité propre.

Nous assurons également la coordination nationale du secteur énergie au sein du secteur consommation. Enfin, nous avons également la charge de la représentation du CNAFAL au Conseil National de l'Alimentation,

4°) LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE PARIS

Après avoir repris notre affiliation à la Fédération de Paris de la ligue de l'enseignement en 2020, puis intégré son conseil d'administration en 2021, les liens naturels entre nos structures se renforcent considérablement année après année. 2022 était une année charnière avec la diffusion de l'exposition Laïcité et le début de notre implication dans la Cité Educative du 18^e.

Le nouveau Conseil d'Administration de la Ligue, issue de l'Assemblée Générale de juin 2023, a connu une évolution majeure avec le retrait du président historique Jean-Marc Roirant en poste depuis 25 ans et en portant à sa Présidence Paul Casabianca qui a proposé au Président de CDAFAL la vice-présidence en charge de l'Education et de la Laïcité. Très logiquement, il occupe ainsi le siège de représentant au CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale)

C'est ainsi que nous avons participé au colloque organisé par la Confédération de la ligue de l'enseignement et la Mairie de Paris sur les 10 ans de la loi de refondation de l'école dont le second volet sera consacré à l'école de demain. Nous envisageons très sérieusement de donner une suite à l'exposition « cité laïque » consacrée aux problématiques touchant le lycée.

5°) LA REGIE DE QUARTIER FONTAINE AU ROI

Un nouveau partenariat a vu le jour en 2023, et a permis de travailler efficacement pour mettre en place des ateliers de formation, par la suite démultipliés par la Régie elle-même.

Les Régies de Quartier sont des associations qui regroupent des habitants, des collectivités locales et des bailleurs sociaux pour intervenir ensemble dans la gestion de leur territoire. À travers leurs missions techniques, les Régies concourent à un projet global, ancré dans l'Économie sociale et solidaire (ESS). Elles partagent les mêmes valeurs.

Chaque Régie de Quartier et de Territoire développe des activités liées au contexte et aux besoins de ses habitants. Pour autant, elles ont toutes en commun une triple mission :

1/ Un projet citoyen : les Régies mobilisent les habitants pour qu'ils participent aux décisions de l'association et à la gestion de leur cadre de vie.

2/ Une finalité sociale : les Régies développent des réponses sur mesure aux besoins sociaux et renforcent le lien social entre les habitants pour qu'ils soient acteurs de leur territoire.

3/ Une finalité économique : les Régies portent des activités économiques pour entretenir l'espace commun, améliorer le vivre ensemble et créer des emplois. Elles se doivent d'être les opérateurs privilégiés de la gestion urbaine (entretien, nettoyage, déchets, etc.) d'un territoire.

un partenariat actif s'est concrétisé par l'animation d'ateliers : *"précarité énergétique : les solutions et les aides disponibles"* destinés aux salariés de la Régie sur le thème de la maîtrise de la demande d'énergie (.

La conception partagée du contenu d'un atelier pratico-pratique a permis d'adapter un outil pédagogique traitant de l'intérêt de maîtriser sa consommation d'énergie électrique domestique pour des personnes en situation de précarité salariées en insertion et bénéficiaires de l'activité d'insertion par l'économique portée par la régie.

6°) EDUCAPCITY

Un nouveau partenariat AFL Paris/CAPSAAA a vu le jour en 2023 avec le Rallye Educapcity

CAP SAAA (CAP Sport Art Aventure Amitié) est une association Loi 1901 reconnue d'intérêt général, fondée en 1995 à l'initiative de Ryadh Sallem, athlète paralympique et militant associatif.

Le rallye annuel Educapcity vise à valoriser les personnes handicapées comme autant d'acteurs du changement et comme modèles de positivité pour contribuer à faire évoluer les comportements sur la différence Il s'adresse aux enfants de 9 à 15 ans sur tout le territoire national.

Educapcity est un programme d'éducation populaire, qui vise à sensibiliser et éduquer à la citoyenneté, au civisme et au vivre ensemble en Paix

Les AFL Paris s'associent à cette action spécifique compensant l'abandon de son implication dans le défunt "famillathlon".

Cette action déterminée pour la défense et l'illustration des valeurs républicaines et citoyennes - avec comme balise et vecteur l'activité handisport/sport adapté - s'adresse à un public jeunes valides ou en situation de handicap dans des olympiades ludiques à l'échelon national avec pour apogée la "Finale Capitale" à Paris qui réunit plus de 2000 jeunes participant-e-s.

En 2023, les AFL ont animé **un** stand et des ateliers sur le thème de la laïcité vécue au quotidien, avec comme support l'exposition conçue et réalisée par les AFL et leurs partenaires privilégiés (Ligue de l'enseignement, FCPE, CIDJ).

Les bénévoles adhérents se sont mobilisés sur le site du Centre sportif Emile Anthoine (Paris XVème)

Ville de Paris – rencontre avec le Médiateur de la Ville

Nous avons rencontré le Médiateur de la Ville de Paris le 12 décembre. Il traite environ, avec son équipe, 4 000 dossiers par an, dans des domaines d'intervention divers, mais toujours autour de la relation usagers Ville de Paris, et bailleurs sociaux.

Certaines thématiques justifieraient un partenariat éventuel : accompagnement éducatif, défense de la laïcité, logement, sécurité publique.

IV – LE SECTEUR EDUCATIF

Le réseau FCPE / Ligue de l'Enseignement / CDAFAL

Depuis 2019, les AFL Paris ont entrepris de se rapprocher de leurs partenaires historiques avec lesquels elles partagent des valeurs progressistes essentielles.

La première étape a concerné la FCPE Paris (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de l'enseignement public) avec laquelle un protocole de partenariat a été signé en janvier 2020.

A l'instar du protocole signé avec la FCPE Paris, un rapprochement a été opéré avec le CIDJ (Centre d'information et de documentation Jeunesse). De la même façon, le rapprochement avec la Ligue de l'Enseignement s'est concrétisé avec l'élection du Président du CDAFAL au conseil d'administration de la Ligue lors de son Assemblée Générale de juin 2021. Fruit de cette collaboration, il est devenu à l'issue du renouvellement triennal du CA de la ligue en juin 2023, vice-Président en charge de l'éducation et de la laïcité.

Ces différents partenariats ont permis la mise en œuvre de projets communs au premier rang desquels figure une **exposition sur la laïcité** « CITE LAIQUE » inaugurée le 9 décembre 2021, date de la Journée de la Laïcité. Cette exposition a reçu le **PRIX DE LA LAICITE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE** qui a été remis ce jour-là par Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du Ministre de l'intérieur.

A la suite de ce partenariat couronné de succès avec l'exposition « Cité Laïque » la Ligue de l'Enseignement a associé le CDAFAL aux actions de la cité éducative du 18^e. Ainsi le CDAFAL a porté 3 projets en 2022-2023, reconduit en 2023-2024 :

1°) Action de soutien à la parentalité

Dans le cadre de la cité éducative de Paris 18e, ce projet propose, un soutien aux parents dans leurs responsabilités parentales et éducatives.

2°) La charte de la laïcité à l'école

C'est un parcours scolaire spécifique qui permet de travailler avec les élèves sur l'appropriation de la charte de la laïcité à l'école et sur la neutralité religieuse qui s'impose au sein des établissements scolaires.

3°) Voyages en cultures (parcours éducatif sur la laïcité)

Ce parcours éducatif et culturel aborde, avec des élèves de fin d'école élémentaire à début de collège, les trois grandes religions du livre, et le pluralisme.

Le parcours éducatif se décline en cinq séances qui seront programmées avec les enseignants des classes retenues et en lien avec le chef opérationnel de la Cité Educative :

4°) L'accompagnement éducatif : ParcoursSup

Toujours dans le cadre de cette action de la Cité Educative, nous avons réalisé pour une quinzaine d'élèves du Lycée Rabelais situé Porte de Clignancourt un accompagnement et un suivi pour l'inscription dans ParcoursSup. L'action de militants de CDAFAL est complémentaire de celle de l'institution scolaire et des parents, bien souvent dépassés par la complexité de la plateforme.

V – LES PRINCIPALES REPRESENTATIONS

Les représentations sont toutes assurées par nos bénévoles, dans des domaines très variés, de la consommation proprement dite au logement, en passant par la santé, les transports ou l'énergie, ou encore la protection de l'enfance. Avec les permanences d'accueil au siège, ce sont plus de 3 500 heures de bénévolat qui ont été assurées en 2023 par une petite dizaine de militants.

1°) Les transports : la RATP

Au cours des 11 rencontres, une vingtaine de sujets ont été abordés. Des échanges très constructifs pour les consommateurs et une grande écoute de la part des professionnels du transport. Parmi les sujets abordés :

L'extension et la modernisation du réseau. La présentation de la **mécanisation de la station Place d'Italie** . :

Le réseau de surface – les bus

L'année 2023 a été très dure pour le réseau de surface qui a connu énormément de problèmes de ponctualité en raison du manque de conducteurs, le problème est en grande partie aujourd'hui résolu

Depuis début 2023 sont inclus également les remboursements de forfaits pour les stagiaires de 3^{ème} et des abonnements Imagine' R Junior et Scol'R (réservé aux élèves âgés de moins de 21 ans qui permet un aller-retour quotidien entre le domicile et l'école dans la petite Couronne).

Délégation aux victimes : créée en 2008, elle a pour mission d'apporter de l'assistance aux personnes impactées par un accident survenu sur le réseau RATP et ses filiales.

Mission de lutte contre la grande exclusion :

Le Recueil Social, tente de faire revoir le jour aux SDF réfugiés dans le métro avec une approche respectueuse Il est constitué de 66 agents, tous volontaires, et spécifiquement formés, détachés de toutes les entités de la RATP, œuvrant 24 heures sur 24 et 365 jours par an pour aller à la rencontre des personnes sans abri qui trouvent refuge sur le réseau. Environ 200 personnes sans-abri séjournent quotidiennement dans l'espace de la RATP.

Les principales évolutions de la billettique : améliorer la vente et les files d'attente

La fin de la vente du carnet de tickets t+ était programmée pour fin 2023. Toutefois le ticket reste disponible à l'unité dans les points de vente.

La carte Navigo Easy souple en carton, plus écologique, remplacera la carte rigide et en plastique. L'objectif est de générer moins de déchets plastiques en cas d'utilisation à court terme.

L'achat en digital des titres de transport - un moyen de désaturer les guichets et les automates. On peut soit avoir recours à une application pour recharger son passe physique, le téléphone agissant comme un automate de vente, soit voyager avec son titre chargé sur le téléphone. Les deux applications sont « *Bonjour RATP* » ou bien « *Ile de France Mobilités* ».

2°) le logement

- Paris Habitat

Le Conseil d'Administrations'est réuni à 4 reprises en 2023.et la Commission d'attribution 46 fois.

Avec 126 000 logements dans dix territoires métropolitains, Paris Habitat a pu proposer en 2023, 4 859 logements, et a enregistré 4 147 signatures de baux à Paris et 374 dans les autres territoires métropolitains. 630 000 demandeurs de logements sociaux sont en attente d'un logement dans la métropole du Grand Paris.

L'année 2023 marque une nouvelle baisse du volume de propositions et attributions, en raison d'un taux de rotation historiquement bas, atteignant 3,84% en 2023. Il s'agit du taux le plus bas enregistré depuis 10 ans avec celui de 2020.

La CALEOL a examiné 11 200 candidatures pour 5 417 logements proposés, un logement pouvant faire l'objet de plusieurs tours de désignation de candidats.

- 38% des attributions ont été faites via une désignation classique (principalement la Ville de Paris, les employeurs et Action logement).
- La forte attention portée à l'accueil des ménages prioritaires a été poursuivie cette année, avec 27% des désignations dédiées aux ménages reconnus DALO ou ARPP.
- 19% des logements ont été orientés pour la mobilité résidentielle des locataires Paris Habitat.
- 16% des logements ont été proposés via un dispositif de location choisie (Loc'annonces, Loc'agents, Bourse d'échanges...)

Près de 21% des candidats ont refusé le logement proposé. Les nouveaux locataires sont plus jeunes, plus souvent familiaux, et sont également plus souvent actifs avec 73% des nouveaux locataires en titre qui occupent un emploi.

La crise sanitaire et les difficultés économiques qu'elle a générées a motivé la mise en place **d'une nouvelle commission à Paris Habitat : la commission « fond d'aide »** qui a pour rôle d'examiner les impayés les plus importants, pour trouver une solution pérenne pour les locataires en difficultés. Ce dispositif vertueux était une demande ancienne et récurrente des AFL qui en assurent la présidence au titre de l'UDAF. La commission se réunit une fois par mois. Depuis sa création à l'automne 2021, elle a permis à 40 ménages d'assainir leur situation et d'éviter le pire : une expulsion. Les AFL souhaitent que son activité se développe afin d'aboutir à l'abandon complet des expulsions pour impayé.

Nous nous sommes prononcés en Conseil d'Administration pour une augmentation des loyers **limitée à 3,50%, donc inférieure à l'augmentation du coût de la vie qui s'élevait en octobre 2023 à 4.50% et 5.20% en 2022.**

- L'ADIL de Paris

Nous représentons l'UDAF à l'ADIL de Paris, en tant que vice-présidente et secrétaire générale. Il n'y a eu que 3 réunions en 2023 : bureau, conseil d'administration et assemblée générale, mais pour autant un énorme travail a été réalisé durant l'année pour concrétiser les objectifs du plan d'action, longuement débattu et travaillé en 2022.

Points clé en 2023 :

- 1 juriste en moins en 2023, non remplacé, 2 absences maladie et congé parental, explique une performance moindre avec de nouveaux salariés,
- Moins de consultations : 37 067 contre 42 676 en 2022,
- Une orientation marquée pour l'accompagnement des demandeurs, plus chronophage,
- La formation montre des résultats en amélioration,
- Le logiciel disponible ne peut pas faire l'analyse des demandes de rendez-vous non honorées,
- Poursuite de la réflexion sur la mutualisation possible avec les ADIL franciliennes,
- De nouvelles actions se mettent en place : par exemple encadrement des loyers, ligne dédiée congés sur rendez-vous, accompagnement juridique pour publics spécifiques (en partenariat avec le Barreau de Paris) ...
- Mise en place d'une comptabilité analytique plus exigeante, afin d'avoir une connaissance finie des coûts de chaque activité

- En toute fin d'année, le Conseil de Paris a voté une enveloppe complémentaire qui couvrira pour partie les augmentations de salaire des personnels de l'ADIL que souhaite accorder le conseil d'administration.

3°) Les activités santé : le SNOF (Syndicat National des Ophtalmologistes de France)

Nous avons participé à l'unique réunion organisée par ce syndicat en 2023 pour informer les organisations de consommateurs des évolutions de cette spécialité médicale importante, où on constate une croissance considérable et inédite des départs en retraite entre 2011 et 2023, qui aurait dû conduire à un effondrement de l'offre de soins oculaires sans mesures correctrices. Cet effondrement a pu être évité grâce à plusieurs éléments : le développement de la poursuite d'activité après 65 ans (succès du cumul emploi/retraite, l'apport d'ophtalmos étrangers plus élevé que prévu (70-80 / an) et le développement du travail aidé, qui accompagne l'essor des cabinets secondaires.

A noter un rajeunissement de la profession constaté depuis 2017 qui permet d'espérer une amélioration sensible de l'offre de soins à partir de 2024.

Le syndicat a sensibilisé les pouvoirs publics sur la question des centres de santé ophtalmique, plusieurs procédures pénales ont déjà abouti en 2023, avec retrait immédiat de l'agrément. La loi n° 2023-378 du 19 mai 2023 vise à **améliorer l'encadrement des centres de santé**, notamment via l'obligation de déposer une demande d'agrément pour pouvoir exercer.

4°) Le secteur de l'énergie

Le contexte

Les deux crises successives : pandémie puis flambée des prix, ont pesé sur le pouvoir d'achat des consommateurs. Pour y remédier, le gouvernement a mis en place dès 2022 le bouclier tarifaire pour les particuliers et l'amortisseur pour les entreprises, mais si ces dispositifs ont atténué les hausses de facture, les prix ont quand même augmenté. Le CNAFAL s'est prononcé en faveur du bouclier tarifaire, tout en regrettant qu'il n'ait pas été ciblé sur les ménages les plus modestes. Le Ministère des Finances envisageait l'éviction en 2024 d'1 million d'ayants droit du dispositif « chèque énergie » ! Seule la forte mobilisation des Organisations de Consommateurs a pu éviter cette injustice flagrante, début 2024...

Dans le cadre des travaux de la PPE (politique prévisionnelle des énergies) ; notre association a participé au groupe de travail sobriété, qui s'est réuni 20 fois.

La proposition de loi de programmation se fondait sur 4 piliers : sobriété, efficacité, développement des ENR et du nucléaire, reconnu comme énergie verte grâce au lobbying intensif de la France.

En filigrane, la décarbonation, avec l'annonce sur l'interdiction des chaudières au gaz, qui a immédiatement mobilisé de nombreux acteurs du secteur de l'énergie, dont les organisations de consommateurs. 10 d'entre elles se sont rassemblées autour du projet de réponse à la consultation ministérielle sur la décarbonation dans le bâtiment proposé par notre association.

Le rapport présenté par RTE (réseau de transport de l'électricité) a mis en évidence le risque d'une production électrique décarbonée insuffisante à partir de 2030, du fait de l'électrification massive des usages. Les expérimentations (déport de la recharge des ballons d'eau chaude des heures méridiennes vers les heures nocturnes, limitation de puissance à 3 kVA...) visant à éviter des coupures et délestages massifs nous posent questions...

La transition énergétique va coûter très cher . Le rapport Pisani Ferry évalue le coût de la transition énergétique à environ 67 milliards d'euros par an, pour moitié à la charge de l'Etat, et préconise un prélèvement exceptionnel sur le patrimoine financier des plus aisés, et le recours à l'endettement. Sans succès...

La question du reste à charge pour les ménages modestes n'est absolument pas réglée.

Un point positif : le développement des gaz renouvelables est enfin encouragé, comme la recherche sur l'hydrogène financée à hauteur de 9 milliards d'ici 2030.

Le débat sur l'avenir d'EDF, en lien avec la question de la fin de l'ARENH qui n'existera plus en 2026 s'est imposé. Cependant, depuis la fin de l'année et le remaniement ministériel, on assiste au détricotage complet du projet de loi de Souveraineté Énergétique, particulièrement pour sa partie Énergies Renouvelables carrément supprimée, mais aussi sur les questions relatives au post-ARENH et à la détermination des prix de l'électricité. Le texte de loi mis en consultation ne traite plus désormais que de la protection des consommateurs et de l'hydroélectricité...

Les dispositifs de soutien auront subi de nombreux ajustements en 2023, c'est tellement difficile à suivre que cela a généré à l'été la mise en évidence de surfacturations massives de la part de certains fournisseurs un peu négligents sans doute... Les fraudes en matière de rénovation énergétique ont nécessité des renforcements de contrôles nombreux, et l'ANAH, désormais en charge de Ma Prime'Renov tarde à mettre en place suffisamment d'accompagnateurs Rénov pour répondre aux besoins... Quant au chèque énergie tellement nécessaire pour les ménages modestes, il n'a pas été possible de le réévaluer, et la campagne 2024 s'est avérée très incertaine pour le million de nouveaux ayants-droits qui ont failli rester à la porte !

Les représentations

Le CSE

Les travaux du CSE traduisent bien le contexte incertain et mouvant décrit ci-dessus. Il s'est réuni 19 fois en 2023. Les textes examinés, décrets ou arrêtés reflètent les préoccupations essentielles du moment : accélérer les productions d'ENR et diminuer les émissions de CO² pour atteindre les objectifs européens 2030, puis 2050, répondre aux difficultés économiques des entreprises comme des particuliers.

Le besoin d'accélération des productions d'ENR s'est traduit par exemple par plusieurs textes visant à simplifier et raccourcir les délais d'instruction pour les appels d'offre en biogaz, définissant les procédures d'attribution des subventions pour le secteur de l'hydrogène, ou encore favorisant les implantations d'éoliennes terrestres à proximité de radars (via le financement de radars compensatoires), ou autorisant leur débridage.

De nouvelles obligations sont créées pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments à usage professionnel ou les parkings couverts l'installation d'ombrières PV sur les parkings extérieurs....

La diminution des émissions de CO² passe par l'élimination progressive des énergies fossiles. A terme, en 2050, on doit arriver à zéro émission, ce qui suppose des efforts colossaux dans tous les domaines.

C'est d'abord la fin annoncée de la production d'électricité via le charbon.

Restent les produits pétroliers et le gaz fossile. Pour les premiers, la décarbonation passe tout d'abord par la mobilité, qui est appelée à évoluer avec la fin programmée des moteurs thermiques en 2035. Le CSE a examiné de nouveaux textes visant à favoriser l'installation de points de recharge électrique notamment dans les immeubles d'habitation (IRVE). C'est aussi, dans le bâtiment, l'interdiction d'installer, sauf situations exceptionnelles, des chaudières au fioul neuves depuis juillet 2022. L'installation de chaudières à gaz neuves reste autorisée, mais aucun de ces équipements ne bénéficie plus d'aides Ma Prime'Renov ou CEE, pour pousser les consommateurs à s'équiper de Pompes à chaleur (PAC).

En 2023, changement de cap pour les CEE qui prennent enfin en compte les nombreuses fraudes liées aux gestes uniques et aux « coup de pouce ». Ma Prime'Renov est désormais tournée vers la rénovation « d'ampleur » pour ne pas dire « globale ». Mais le dispositif peine à démarrer, la montée en puissance du dispositif « Mon accompagnateur'Renov étant trop lente.

Les organisations de consommateurs qui siègent au CSE rappellent très régulièrement les difficultés rencontrées par les ménages, et prônent un mix énergétique équilibré, qui permette à tous de disposer d'une énergie suffisante aux heures de pointe, et de réserver une part de la production de gaz verts pour le chauffage dans le bâtiment.

Un dispositif expérimental de limitation de puissance à 3 kVA a été présenté à deux reprises au CSE. A l'issue des discussions auxquelles nous avons pris toute notre part, il a été acté le fait que tout client pouvait faire valoir son « opt out » (droit d'opposition) pour ne pas participer à l'expérimentation. L'expérimentation a eu lieu le 15 février 2024, et s'est déroulée de manière très satisfaisante. Grâce à notre intervention, l'association France Assos Santé a été consultée par l'administration ministérielle ; Nous continuerons à travailler avec elle en vue d'une éventuelle généralisation du dispositif, utile pour éviter un délestage aveugle.

Répondre aux difficultés économiques des consommateurs

Le CSE s'est prononcé en faveur du maintien du bouclier tarifaire gaz, mais le Ministre de l'Economie et des Finances l'a supprimé fin juin, en raison de la baisse du prix du gaz. Pour l'électricité, le bouclier est maintenu jusqu'à fin 2024, mais son niveau diminue à chaque révision du TRVE, la TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) devant à terme reprendre son niveau d'avant flambée des prix. La conséquence ne s'est pas fait attendre : en 2023, 79% de l'ensemble des ménages ont restreint le chauffage chez eux pour ne pas avoir de factures trop élevées et 26% d'entre eux ont déclaré avoir souffert du froid, selon l'observatoire du Médiateur National de l'Energie.

Le chèque énergie a été mis en place pour aider les ménages modestes à payer leurs factures d'énergie. Malgré les demandes insistantes des consommateurs, aucune revalorisation de son montant n'a pu être obtenue, alors que les factures augmentent.

Sans la mobilisation des organisations de consommateurs, à l'initiative de notre organisation, 1 million d'ayants droits potentiels auraient été exclus du dispositif en 2024.

Les CEE ont mobilisé un temps important des débats au CSE pour tenter de rendre plus efficaces les contrôles, de nombreuses dérives étant constatées.. Les organisations de consommateurs n'ont jamais réussi à se faire entendre quant à ce dispositif qui pèse lourdement sur les factures, et présentent de graves défauts : fraudes multiples, et stérilisation de gisements importants d'efficacité énergétique. C'est pour cette raison qu'elles votent systématiquement contre les dispositifs présentés au CSE, tout en s'exprimant sur les textes concernés.

La rénovation d'ampleur est un sujet complexe, mais, les modalités de financement restent difficiles pour des ménages modestes. Car s'ils peuvent obtenir jusqu'à 90% de subvention sur le prix des travaux, à concurrence de 70 000 euros, le reste à charge est de 7 000 euros, une somme que les ménages modestes ne peuvent déboursier. Nous sommes intervenus à ce sujet pour dire que les aides publiques doivent être complétées par un financement adapté.

- **Le Comité de gestion des charges de Service Public de l'Electricité**

Instauré par la loi TECV, et dont un membre des AFL Paris est vice-président, a publié son 5^{ème} rapport annuel en 2023. Comme l'an dernier, il a semblé bien difficile d'évaluer le coût de ces charges, à 5 ans et à plus long terme, pour le budget de l'Etat. Il a fallu multiplier les hypothèses dans un contexte d'incertitudes marquées quant aux évolutions du prix de l'électricité.

- **La Commission de Régulation de l'Energie**

Les règles de fonctionnement du marché de l'énergie deviennent totalement surréalistes et incompréhensibles pour les consommateurs particuliers qui en sont les premières victimes. Il est urgent de remettre à plat ces mécanismes, la perspective de la fin de l'ARENH étant une belle opportunité pour ce faire.

Nous sommes convaincus que sans une profonde modification de la régulation en matière d'énergie, nous verrons se développer un phénomène massif de rejet des politiques énergétique française et européenne ».

Nous avons réaffirmé notre position, notamment lorsque nous avons été auditionnés sur le tarif d'acheminement gaz, dont la construction nécessite à notre sens d'être reconsidérée à la lumière des difficultés apparues avec la flambée des prix de l'énergie.

Nous avons participé à plusieurs auditions relatives à la fixation du TRVE, qui évolue deux fois par an, et à la détermination de l'ATRD 7, tarif d'acheminement du gaz. Sur ce sujet, la CRE a organisé deux séances de concertation, au cours desquelles nous avons, ainsi que les autres OC, demandé une réflexion pour revoir la construction des tarifs d'acheminement, qui seront à l'avenir très impactés par les évolutions des usages énergétiques. En décembre, une séance de travail a été organisée concernant l'amélioration de la protection des consommateurs, en vue d'intégration dans la loi de programmation Energie Climat.

Nous avons répondu à plusieurs consultations publiques proposées par le Régulateur, en fédérant plusieurs organisations de consommateurs autour de notre proposition de contribution :

- Sur la définition du prix de référence gaz nécessaire à la suite de la fin du TRV gaz,
- Sur le prix plancher/plafond de raccordement aux colonnes horizontales pour la recharge des véhicules électriques,

- **Les Annales de l'Ecole des Mines Tech**

Notre représentante a été sollicitée pour écrire un article « de la perplexité à la défiance des consommateurs » dans le numéro consacré à « l'électricité dans la transition énergétique » des Annales des Mines Tech publié début 2023. Cette publication est disponible en ligne : [Responsabilité & Environnement - N° 109 - Janvier 2023 - L'électricité dans la transition énergétique \(annales.org\)](https://www.annales.org). Les annales comptent parmi les plus anciennes revues scientifiques en France, elles sont éditées sans interruption depuis 1794.

- **La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies**

En 2023, nous avons travaillé en lien avec la FNCCR sur un certain nombre de textes au CSE, en particulier lorsqu'ils touchaient à la précarité. Cette grande fédération s'est associée à la lettre ouverte envoyée à la Première Ministre à l'occasion de la journée de la précarité énergétique pour demander une revalorisation significative du chèque énergie, qui n'a pas évolué depuis 2019.

- **Les auditions et autres consultations**

Notre association a été auditionnée en février par le **Commissariat Général au développement durable** et la Direction Générale des Finances, sur les évolutions possibles du bouclier tarifaire et des tarifications. Le rapport de la mission n'a semble-t-il pas été publié à ce jour.

Nous avons participé en mars à une table ronde organisée par la Commission d'Enquête Sénatoriale sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétiques, où nous avons pu rappeler notre souhait de privilégier les rénovations globales, tout en assurant leur financement comme le prévoit la loi Climat et Résilience. Cette position était d'ailleurs partagée par l'ensemble des intervenants.

Nous avons répondu à la consultation du **Ministère de la Transition Energétique** sur l'approvisionnement en énergie pour le TRVE après 2026, qui suppose une anticipation importante de deux ans, en raison du lissage du coût de cet approvisionnement qui évite des fluctuations trop importantes sur les factures des consommateurs.

Une concertation sur la fin de la 5^{ème} période et la 6^{ème} période des CEE a mobilisé une dizaine d'organisations de consommateurs sur notre proposition de réponse.

Et au mois d'août, nous avons répondu massivement à la consultation lancée par le Ministère concernant la décarbonation dans le secteur du bâtiment, contribuant ainsi à permettre aux ménages de continuer à se chauffer au gaz lorsqu'un équipement tel que PAC n'est pas pertinent sans rénovation énergétique d'ampleur.

Les concertations

Les fournisseurs historiques, EDF comme Engie, sont soucieux de la précarité énergétique de certains de leurs clients. En 2023, il a fallu protéger les consommateurs contre les hausses de prix de l'électricité comme du gaz, ce qui passe par l'action des conseillers précarité. Les fluctuations de prix à un niveau élevé ont un impact sur les politiques marketing. Préoccupées par les enjeux de la Transition Énergétique, les deux entreprises proposent de nouvelles offres plus flexibles, en jouant sur les heures pleines/heures creuses, proposées dans de nombreuses offres. Cela répond aux demandes insistantes du ministère de la Transition Énergétique. Comprendre et choisir l'offre la mieux adaptée n'est pas toujours simple, et nécessite une grande qualité dans le conseil commercial, nous devons faire preuve de vigilance à cet égard.

Engie

Engie a organisé 4 réunions de concertation avec les organisations de consommateurs, ainsi que 3 ateliers spécifiques sur le poids de la TVA sur le coût du chauffage au gaz, sur l'offre passerelle appelée à se substituer au TRVG à partir du 1^{er} juillet, et sur les Certificats d'Économies d'énergie.

L'éventualité d'interdiction de ces chaudières, qui ne disposent plus d'aides CEE, a été combattue par de nombreux acteurs, parmi lesquels les organisations de consommateurs. Il faut décarboner le gaz, mais rester attentif à la nécessité du maintien d'un mix énergétique pour faire face aux pointes de consommation.

L'approche d'Engie vis-à-vis de la sobriété énergétique avait débouché sur l'offre « mon pilotage élec » en 2022. Début 2023, 2 500 clients bénéficiaient de cette offre de pilotage et d'effacement diffus, gratuitement, le coût étant assuré par la certification des volumes d'électricité effacés par RTE. Un nouveau service : « Mon Bonus Engie » qui incite les souscripteurs à être plus sobres certains jours, avec à la clé une remise sur la facture selon l'effort consenti, a intéressé 400 000 clients. On le voit, la nécessité de sobriété pousse l'innovation. Le bilan 2022 fait apparaître une baisse des consommations allant jusqu'à 15%, selon les clients.

EDF

6 réunions de concertation ont eu lieu en 2023, auxquelles il faut ajouter un atelier sur les CEE, et un autre sur la consultation lancée par le Ministère à propos de la fin de l'ARENH.

EDF se présente comme « fournisseur d'économies d'énergie », et propose de nouvelles offres plus flexibles, intégrant le pilotage de l'installation de chauffage électrique, notamment via sa filiale Sowee. De nouvelles offres à pointe mobile sont proposées en milieu d'année, complétant les dispositifs Tempo, aujourd'hui compatibles avec des puissances plus faibles qu'auparavant (6 kVA).

EDF est au cœur des débats sur « l'après ARENH ». Nous avons suivi les discussions entre l'entreprise et l'Etat, discussions qui semblaient avoir abouti en fin d'année, avec le projet de loi Souveraineté Énergétique, mais la loi a été vidée de sa substance, et ce chapitre, comme celui qui traitait des énergies renouvelables, en a été supprimé.

Pour notre organisation, il est indispensable de sécuriser la capacité d'investissement d'EDF. Mais il ne serait pas acceptable que les modalités à venir, et la fixation du prix de l'électricité, se déterminent au détriment des consommateurs que nous représentons.

Les Gestionnaires de Réseaux de Distribution : ENEDIS et GRDF

GRDF

Parmi les points examinés au cours des 8 séances de concertation en 2023, nous n'en citerons que les principaux.

- **Le déploiement des compteurs Gazpar** s'est achevé en milieu d'année.
-
- **L'action de maîtrise de la demande d'énergie**, mise en place auprès des particuliers sur consommateurs de gaz identifiés par GRDF, pour l'hiver 2022/23 a été couronnée de succès. Sur les 500 000 clients identifiés, 27 000 ont été accompagnés dans cette première phase d'expérimentation. 8 sur 10 ont jugé important cet accompagnement, 82% ont apprécié de recevoir des conseils personnalisés. La baisse de leurs consommations de gaz a été significative : Dans le cadre du plan de sobriété ministériel, la baisse

a été de 12,7% pour un client standard. Dans le cadre de l'action MDE de GRDF, elle a été de 16,5% pour un client grâce à une simple communication sur la MDE, et de 18,4% pour un sur consommateur accompagné. Cette action est reconduite pour l'hiver 2023/24 avec de nouveaux clients.

L'ATRD 7, tarif de réseau gaz a mobilisé beaucoup de temps dans les concertations, dans la mesure où il était nécessaire de comprendre pourquoi GRDF demandait une importante revalorisation pour les 4 années à venir. Nous avons à maintes reprises indiqué qu'en tant que consommateurs et citoyens, il ne nous était pas possible de nous positionner sur un pourcentage, et nous avons rappelé les missions qui nous semblent indispensables, la sécurité tout d'abord, mais aussi la recherche et développement pour le développement industriel des gaz verts.

- **Le projet de règlement européen** sur les émissions de méthane a été source d'inquiétude dans la mesure où il proposait une fréquence de contrôles intenable et très coûteuse et injustifiée au regard de la bonne qualité de maintenance du réseau de gaz en France. En fin d'année, on entrevoyait une décision moins lourde de conséquences.
- **Le développement des gaz verts** a fait l'objet de plusieurs échanges, pour le biométhane mais aussi pour les techniques de production en voie de développement telles que pyrogazéification. 650 méthaniseurs sont installés sur le territoire, dont environ 550 raccordés au réseau. La capacité totale installée est de 12 TWh/an.

ENEDIS

En 2023, nous avons participé à l'unique réunion de concertation organisée, à laquelle s'est ajoutée une visioconférence sur le projet d'expérimentation de limitation de puissance à 3 kVa.

A l'ordre du jour : **la satisfaction client**, en hausse pour l'année 2022, en particulier pour la question du délai de raccordement divisé par deux.

Pour accompagner le développement des véhicules électriques, l'Etat a missionné Enedis pour mettre en place un dispositif de recharge (IRVE) sans préfinancement pour les copropriétés.

La Médiation dans le secteur de l'énergie

3 médiateurs coexistent dans le secteur de l'énergie : le médiateur EDF, le médiateur ENGIE, et le Médiateur National de l'Energie, qui permet aux clients des autres fournisseurs que les historiques de pouvoir faire appel à une médiation de qualité.

5°) La sécurité électrique : Le Groupe de Travail Statistique de l'ONSE

Le GT statistiques de l'ONSE créé en 2013 a pour objectif d'établir un chiffrage précis du nombre d'incendies et d'accidents d'origine électrique. Ce groupe de travail est constitué de représentants des pompiers, des filières professionnelles du bâtiment (fabricants, installateurs, Consuel, Promotélec), des assureurs, des associations de consommateurs et des pouvoirs publics (Ministère du logement, Sécurité Civile, INRS) qui fournissent toutes leurs données statistiques dont elles disposent. Les AFL Paris ont participé aux trois réunions de 2023 dans lesquelles sont partagées et analysées les informations apportées par plus de 20 membres présents à chaque réunion.

Principaux points en 2023

De nouvelles plaintes ont été déposées pour utilisation abusive du nom de l'ONSE par certains vendeurs de matériel et certains installateurs.

La contrefaçon de matériel diminue depuis que les fabricants attaquent désormais systématiquement les importateurs. Par contre des marques « exotiques » se déploient sur internet avec des prix cassés sans aucune garantie sur la performance des matériels de sécurité comme les disjoncteurs. Le dossier a été transmis à la DGCCRF.

Les diagnostics des parties communes d'immeubles montrent un risque de contact direct dans 71 % des cas. Ce point inquiète la plupart des membres de l'ONSE, mais rien ne se dessine pour relancer les Pouvoirs Publics sur l'obligation de faire un diagnostic des parties communes d'immeubles.

L'ONSE constitue un observatoire exhaustif et consensuel. L'ONSE ne prend pas position, se borne à faire des constats les plus objectifs possibles. Les données servent de base indiscutable auprès du Ministère pour faire avancer la sécurité électrique.

6°) La Commission départementale d'aménagement commercial de Paris (CDAC)

Les AFL représentent les consommateurs parisiens à la Commission départementale d'aménagement commercial de Paris (au titre de l'UDAF) au sein d'un collège qui comporte 3 membres qui siègent à tour de rôle.

Les 2 autres membres représentent l'UFC-Que Choisir et Léo Lagrange.

Les dossiers examinés étaient les suivants :

- une extension de 4 549 m² de la surface de vente de l'ensemble commercial AQUABOULEVARD, En raison de la cohérence du projet et de la qualité du dossier, les 5 membres ayant voix délibérative ont voté en faveur de ce projet
- La création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 4 060 m² de secteur 2, Le dossier n'apporte aucune précision sur les commerces de secteur 2 qui seront consacrés vraisemblablement à de l'équipement de la personne, luxe ou premium. Le représentant des AFL a voté contre ce projet tout comme l'adjointe au commerce de la Maire de Paris. Cependant, l'accord de la CDAC a été acquis par 4 voix favorable, 2 contre et 1 abstention.
- Un ensemble commercial inscrit au sein de la ZAC Charenton-Bercy de près de 12 hectares comprenant la réalisation d'un quartier mixte. Réparti sur 11 lots. Ce projet illustre parfaitement les évolutions en matière de consommation des ménages : les grands centres commerciaux en périphérie du territoire parisien sont appelés à disparaître. Ce sera vraisemblablement le cas de Bercy 2 à proximité immédiate de cette ensemble commercial urbain qui nous est présenté lors de cette séance. La situation du centre Ivry Port sur la rive gauche, en face de Charenton est également dans une situation critique : il n'y a plus aucun commerce au second étage. Ce projet commercial a reçu un avis favorable de tous les membres de la commission.

7°) Autres représentations : La Ville de Paris

- **La CCTM (Commission de Concertation de la Téléphonie Mobile)**
 - *La CCTM s'est réunie 4 fois durant l'année 2023 .La nouvelle charte parisienne de la téléphonie mobile définit une exposition aux ondes électromagnétiques qui ne doit pas dépasser les 5 Volts/mètre.*
 - Sur les 86 dossiers présentés aux commissions, majoritairement pour un ajout d'antenne permettant la réception de la 5G ou pour une modification de puissance d'une antenne existante, 80 ont reçus un avis favorables dont 18 sous conditions de contrôle sur le terrain.
 - **L'observatoire des Ondes**
 - Cet observatoire, s'est réuni à trois reprises en 2023. L'observatoire a pour mission d'assurer le suivi de l'application de la Charte et des actions menées en réponse aux recommandations de la conférence citoyenne pour la maîtrise des impacts sanitaires, environnementaux et sociaux de la téléphonie mobile, notamment la 5G et de partager les connaissances sur la téléphonie mobile, ses impacts et ses évolutions technologiques.
- **Le Comité d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP)**

Les AFL Paris siègent au Conseil d'Administration du CASVP depuis juin 2014. Cet organisme gère l'action sociale de la ville de Paris auprès des personnes âgées (résidences pour personnes âgées dépendantes ou non, soin à domicile, restaurants Emeraude, transport, loisirs) et auprès des personnes en difficulté (familles en difficulté, personnes handicapées, SDF). Il est doté d'un budget de plus de 655 Millions d'euros et emploie près de 6 000 personnes. Son Conseil d'Administration se compose pour moitié d'élus et pour moitié de membres issus du milieu associatif. C'est à ce titre que les AFL Paris disposent d'un siège d'administrateur.

Les faits marquants de l'année 2023

Les conseils d'administration ont pu se tenir en présentiel à quatre reprises, à l'hôtel de ville, au Centre d'Hébergement Crimée et à la Fabrique de la Solidarité. 80% des recettes du budget du CASVP proviennent de la subvention de la ville. Les effectifs sont en baisse passant de 6 000 agents en 2018, à 5700 en 2023. Par contre la section investissements est en constante augmentation depuis 2020 : +25%, soit 54 millions d'euros. Ce budget est notamment utilisé en 2023 pour rénover 3 EHPAD .

Nouvelles ressources

Les Ehpads, soucieux d'améliorer leur service, mettent en place une offre Ehpads hors les murs ayant pour objectif de maintenir à domicile les personnes qui le souhaitent ou de faciliter une entrée future en Ehpads. Il existait déjà un autre dispositif « Paris domicile chez vous » organisé autour d'un service de soins infirmiers.

Sixième édition de la nuit de la solidarité

La nuit de la Solidarité qui s'est tenue dans la nuit du 26 au 27 janvier 2023 à pour objectif de compter les personnes sans abri.

27 communes de la métropole du grand Paris qui se sont engagées cette année. 3 015 personnes en situation de rue ont été rencontrées cette année, soit une hausse de 16% par rapport à 2022.

Le conseil de famille

Il existe actuellement deux Conseils de famille à Paris. Ils se réunissent 10 fois par an et ont pour mission :

- Le choix des familles adoptantes ;
- Le suivi annuel des enfants (santé, scolarité, lieu de vie, projet de vie, bilan d'adoptabilité).

Nous avons en 2023 une représentation en tant que suppléante sur le Conseil de famille N° 1, au titre de l'UDAF. Chaque mois, la réunion de ce conseil est préparée en collaboration avec la titulaire. Pour cela, quatre heures de travail environ sont nécessaires.

En 2023, 19 pupilles ont été admis sur les deux Conseils de famille

Au vu du nombre croissant d'enfants admis en tant que pupilles de l'Etat, un troisième Conseil de famille sera ouvert en mars 2024.

La Commission Supérieure de Contrôle de la concession GAZ de Paris

Chaque année, la Mairie de Paris organise une réunion de bilan avec ces différents concessionnaires. La concession du gaz est confiée à GRDF pour 15 ans.

La concession est en déficit, mais GRDF national fait un apport financier chaque année depuis 2008.

Presque tous les objectifs du contrat sont respectés (sécurité gaz, déploiement de Gazpar, baisse de la durée de coupure, baisse des réclamations). Un seul n'est pas atteint. GRDF aurait dû renouveler 2 800 conduites intérieures d'immeubles, seulement 1 800 sont faites.

Les réclamations sont importantes en nombre sur Gaspar, essentiellement pour des problèmes d'installation par les sous-traitants. L'autre point concerne la fiabilité des données et les bugs de transmission au démarrage entraînant des retards d'affichage.

Il est important que les consommateurs participent à ces réunions de bilan annuel. Dans le cas présent, l'ensemble fonctionne bien, les points d'amélioration évoqués en réunion seront traités par GRDF.

- Le CCSPL (Conseil Consultatif des Services Publics Locaux)

Un certain nombre de services publics ne sont pas assurés directement par la Mairie de Paris mais délégué à une entreprise. C'est l'exécution de ce service qui est examiné par le Conseil. Cette année, ont été étudiés :

- La gestion de Centres Paris Anim' (appelés précédemment centres d'animation),
- La gestion de Parcs de stationnement (exploitation, entretien et modernisation),
- La gestion des chambres funéraires,
- La gestion du Service Public d'eau et d'assainissement (règlement, prix, qualité),
- La prévention et la gestion des déchets.

Dans un souci de transparence, les dossiers et les comptes-rendus de la CCSPL sont consultables sur le site de la Mairie de Paris.

VI – LA COMMUNICATION

Comme chaque année, nous avons diffusé deux numéros d'AFL Infos à nos adhérents en 2023, par voie postale.

Parallèlement, la réflexion engagée en 2022 a permis de mettre en place une « newsletter » envoyée aux adhérents et à nos partenaires. Cette publication numérique renvoie le lecteur qui souhaite lire l'intégralité des articles au site des AFL Paris.

Nous avons également simplifiés les modalités d'adhésion . Il est désormais possible, d'adhérer en ligne et de payer par carte bancaire sa cotisation. Nous avons également simplifié l'adhésion avec un tarif de cotisation unique et très modéré.

L'association se modernise, tout en conservant les modes de communication plus traditionnels. Nous continuons à défendre tous ceux qui ne peuvent ou ne savent utiliser Internet, et ne doivent pas être exclus de l'information.

En conclusion en 2023, nous avons :

- De nouveaux partenaires pour un réseau plus fort,
- De nouvelles activités tournées vers les jeunes : accompagnement scolaire, Educapcity... et vers des publics fragiles : Régie de quartier
- Une communication plus moderne, et diversifiée,
- La volonté de mutualiser nos réalisations et nos outils au sein de notre réseau

Ce rapport a été adopté par l'AG du 10 juin 2024